

Prévention incendie en entreprise

un accompagnement complet, de l'analyse de risques à la mise en conformité

Toute entreprise occupant du personnel a l'obligation légale de disposer d'un dossier de prévention incendie et de définir les mesures adaptées à ses risques réels. Synapse-Prévention accompagne les entreprises, quelle que soit leur taille, dans cette démarche : de l'analyse de risques initiale jusqu'à la constitution du dossier complet, en passant par la conception ou la mise en conformité du bâtiment.

Analyses de risques

Réalisation d'analyses de risques incendie adaptées à l'occupation et à l'activité de votre entreprise, avec remise d'un rapport de situation. Ces analyses couvrent également les risques spécifiques : électriques, chimiques, ATEX (atmosphères explosives), ainsi que les méthodes normées comme l'analyse de risque pour les systèmes de détection et d'alarme incendie (NBN S21-100-1) ou le tableau des influences externes.

Bâtiment et conception

Avis consultatif sur un projet de construction, une rénovation ou un dossier déjà en cours. Conception de la sécurité incendie passive et active, pour un bâtiment neuf comme pour un bâtiment existant, en tenant compte des contraintes techniques, budgétaires et architecturales propres à chaque projet.

Dossier de prévention incendie

Constitution du dossier de prévention incendie selon le modèle ministériel, avec possibilité de suivi continu dans le temps. Sur demande, cet accompagnement peut se limiter à un point précis plutôt qu'à l'ensemble du dossier. Rédaction des demandes de dérogation ministérielle ou communale lorsque la situation du bâtiment le nécessite.

Accompagnement et appui

Appui aux bureaux d'études, architectes, conseillers en prévention et dirigeants d'entreprise sur la législation et la prévention incendie. Proposition d'un plan d'action de mise en conformité, intégrant les aspects budgétaires, techniques et architecturaux. Relecture et simplification des rapports reçus (pompiers, SECT, analyses de risques...) avec proposition de corrections lorsque nécessaire.

Pourquoi Synapse-Prévention

Notre différence tient à la rencontre de deux regards complémentaires : l'expérience terrain d'un intervenant confronté quotidiennement à la réalité des interventions, et l'expertise technique d'un préventeur incendie. Cette double compétence permet des recommandations à la fois conformes à la réglementation et réellement applicables sur le terrain.

À qui s'adresse ce service

Ce service concerne toute entreprise occupant du personnel : la constitution d'un dossier de prévention incendie est une obligation légale, quelle que soit la taille de la structure.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU(X) Dans nos locaux	LANGUE Français
-----------------------------------	---------------------------



Synapse Prévention

<https://synapse-prevention.be>

Téléphone : +32 69 82 30 05

Adresse :

7971 Basècles

BE 1029.576.014

Document généré le 03/09/2026 à 03:12